Vie du Comité
XXXVIIIe Assemblée Générale du CFC

(Saint-Mandé - 14 mars 1995)

Allocution du Président

Par Sylvie Rimbert

Mesdames et Messieurs,

Je tiens d'abord à vous remercier d'être venus témoigner de votre intérêt pour la cartographie et, spécialement, pour notre CFC. Je tiens également à remercier Monsieur le Directeur de l'IGN pour l'hospitalité qu'il nous offre dans cette salle confortable de Saint-Mandé.

Mes remerciements ne sont pas de pure forme ; nous ne sommes pas trop nombreux pour réfléchir ensemble à l'avenir de la cartographie et de la télédétection qui, aujourd'hui, sont pratiquement jumelées et auxquelles de nouvelles techniques apportent beaucoup de possibilités en même temps que beaucoup de questions.

Je verrais d'ailleurs assez bien notre CFC comme une académie de réflexion sur la représentation de notre surface terrestre en perpétuelle évolution. Cette académie devrait profiter d'un double apport ; celui de tous ses membres, dont nous espérons des remarques et des articles que notre bulletin est prêt à accueillir et celui du Bureau qui, en fonctionnant avec plusieurs Commissions, essaie de balayer l'ensemble du panorama cartographique.

Dans quelques instants, vous entendrez les comptes-rendus d'activité de ces Commissions ; c'est pour moi l'occasion d'en remercier les présidents ainsi que notre Secrétaire Général et notre Trésorier, mais aussi, notre précédente Présidente, Madame Pelletier, qui nous a laissé un bilan positif.

A côté des six Commissions anciennes (formation, documentation, conception, terminologie, production) et du Groupe de Travail sur la protection juridique, nous avons cru utile, pour suivre les évolutions en cours, de créer une Commission Multimédia. Même si l'on peut émettre des réserves sur les projets «d'infoducs» et sur leurs retombées, il ne faut pas les négliger, ne serait-ce que pour s'attaquer aux problèmes qu'ils soulèvent. A ce sujet, je pense, au moins, à quatre directions de réflexion.

- la définition et le choix des normes d'échange des données carto-géographiques pour lesquelles EdiGéo semble déjà bien placée, sans être encore adoptée.
- les questions de protection juridique des données et des produits dérivés et l'apparition d'un véritable «droit spatial».
- la protection technique contre le piratage.
- la formation des utilisateurs à l'emploi des nouvelles techniques dans un contexte où elles évoluent très rapidement, l'enseignement de la cartographie contemporaine demande à être revu.

1995 sera l'année du Congrès International de l'ACI à Barcelone. Nous préparons actuellement le Rapport National auquel sera consacré un numéro spécial de notre Bulletin. Par ailleurs, les cartographes français y présenteront au moins 18 communications. Enfin, quelques candidatures françaises, à diverses présidences de commissions internationales, ont été recueillies et proposées.

Avril 1995 sera le mois du MARI, importante manifestation annuelle sur l'information géographique qui se tiendra au CNIT, à la Défense, à Puteaux près de Paris. Nous avons pensé souhaitable d'y prévoir une place pour mieux faire connaître notre CFC et, à cet effet, nous y avons, pour la première fois, loué un stand. A une époque aussi «médiatique», il importe de se montrer. Ceci n'empêchera pas que nous continuions d'entretenir, à travers nos membres et nos Lettres d'Information, de multiples contacts avec le CNIG, AFIGEO, le CNES, Spot-Image, etc...

A côté de soucis professionnels, ces contacts témoignent d'un besoin de synthèse et de cohésion dans notre discipline ; il me semble en effet, qu'autour des «images géographiques» au sens large, est en train de naître une véritable science autonome des surfaces de représentation. Ce ne sont plus seulement les techniques, qui nous réunissent mais, de plus en plus, le besoin de préciser certains objectifs et certains concepts. la cartographie comme science particulière est en marche et, pour l'y aider, une théorie de la cartographie reste à développer.

Rapport général d'activité 1994

Par Pierre Planques, Secrétaire général du CFC

L'activité du Comité Français de Cartographie, au cours de l'année 1994, s'est exercé dans différents domaines : participations à diverses manifestations, activités «traditionnelles», activités conjoncturelles.

Parmi les principales manifestations auxquelles le CFC a participé, on peut signaler :

- Plusieurs cours sur l'Histoire de la Cartographie Française à l'Institut de Cartographie de Catalogne et à l'Université autonome de Barcelone (février 94)
- Journée sur l'Histoire de la Cartographie, organisée à la B.N. le 16 mars 1994
- Participation à la 60ème conférence de l'IFLA à La Havane (19-26 août 94).

Les activités que j'ai baptisées «traditionnelles» sont celles que vous connaissez bien:

- rédaction du «Bulletin du CFC», qui représente la principale charge de travail pour le secrétariat et en particulier pour Mme SAGLIO, qui est l'une de nos deux secrétaires, et dont le temps de présence au secrétariat est presque entièrement occupé à la saisie et à la mise en page du Bulletin et des publications du CFC. Qu'il me soit permis ici de la remercier et de la féliciter pour son efficacité tout à fait remarquable.
- rédaction de la «Lettre du CFC» qui se veut un lien entre les membres du Comité, plus facile à mettre en oeuvre que le Bulletin. Cette «Lettre» n'a pas de périodicité pré définie : elle paraît simplement lorsqu'il y a quelques informations à transmettre rapidement. Comme je l'avais indiqué il y a un an, lors de la précédente Assemblée Générale, cette «Lettre» est destinée à être un lien entre les membres du Comité et à les tenir informés de l'actualité du monde cartographique. Cela signifie que son contenu dépend essentiellement de vous, qui participez à cette actualité du monde cartographique. Cette «Lettre» vous est largement ouverte si vous avez des informations à diffuser, des questions à poser, etc... Je remercie naturellement tous les membres du Comité qui, dans cet esprit, ont apporté informations et «matières premières» à cette Lettre.
- réponses aux nombreuses demandes de renseignement : les 3/4 de ces demandes concernent les formations aux métiers de la cartographie (qu'est-ce qui existe, dans quels établissements ?), puis nous trouvons des demandes concernant les coordonnées des établissements producteurs de cartographie (c'est à dire, en fait, les coordonnées d'employeurs potentiels), puis enfin le reste des demandes, aussi variées que ponctuelles.
- activités des commissions et groupe de travail : je pense que les présidents nous en diront quelques mots tout-à-l'heure. Le travail de recentrage des activités des commissions par la rédaction des termes de référence s'est poursuivi : il s'est concrétisé par l'adoption, au mois de juin dernier, de la version définitive des termes de référence des différentes commissions et groupes de travail en activité.
- toujours pour ce qui est de l'activité des commissions, il faut signaler la naissance d'une nouvelle commission, baptisée «Cartographie et Multimédia». Les travaux ont commencé le mois dernier, mais je n'en dis pas plus : cette commission va vous être présentée plus longuement, en deuxième partie de cette Assemblée Générale, par divers intervenants.

Enfin diverses activités, qui pour être plus «conjoncturelles» n'en ont pas moins été très prenantes, ont également été entreprises et menées à bien.

- on notera, en particulier, la réalisation et l'édition des actes du symposium international, organisé par l'Association Cartographique Internationale à Tunis en décembre 1993, sur la cartographie dérivée des images satellitaires. Cet ouvrage forme le numéro double 142-143 du Bulletin du CFC. Je dois indiquer que ce travail a été entrepris à la suite d'une demande de l'ACI auprès du CFC. En effet, l'ACI avait quelques problèmes pour la réalisation pratique et l'édition de ces actes, qui sont une composante indispensable de tout symposium. L'ACI a donc sollicité le CFC, qui a bien volontiers répondu «présent». En terme de quantité de travail, il faut bien voir que Mme SAGLIO s'est entièrement consacrée à ce travail pendant 5 mois, soit presque la moitié de l'année. A quoi s'ajoute un nombre respectable d'heures de travail pour Mme ALEXIS et d'heures de relecture pour MM CHAPPE, DEJEUMONT et moi-même.
- à noter également, et toujours à la demande de l'ACI, que le CFC a accepté d'être le diffuseur (pour l'Europe) d'un rapport technique sur les standards d'échanges pour le transfert des données spatiales. D'autres organismes assurent la diffusion de ce rapport aux États-Unis et en Australie.
- activité conjoncturelle toujours avec la préparation du congrès de Barcelone prévu au mois de septembre prochain. Je rappelle que durant ce congrès se tiendront la 17ème Conférence Cartographique Internationale et la 10ème Assemblée Générale de l'ACI. Comme tous les organismes cartographiques nationaux, le CFC a été sollicité pour organiser une partie de l'exposition et pour rédiger le Rapport Cartographique National. Ce document (le Rapport Cartographique National) est en cours de mise en forme. Il constituera le Bulletin du mois de juin 95. Une trentaine d'entreprises ou d'établissements ont apporté leur contribution : certains pour la première fois grâce à l'important démarchage qui a été effectué à partir de différentes sources (anciens rapports cartographiques nationaux, répertoire des géographes du CNRS, fichier du Dépôt Légal de la B.N., etc...). A tous ceux qui ont apporté leur contribution, j'exprime ici les remerciements du CFC.
- à signaler encore, parmi les activités ponctuelles, la réalisation d'une plaquette de présentation du Comité. Cette plaquette, que certains d'entre vous connaissent déjà, a été édité à la fin du mois de décembre. Elle est destinée à présenté le CFC : buts, fonctionnement, tarifs d'inscription, etc... Elle est en couleurs et contient un bulletin d'adhésion détachable pour les personnes intéressées. Elle a été tirée à 4000 exemplaires.

Tel est donc, brossé de façon assez rapide, le tableau des réalisations du CFC en 1994. Tout au long de l'année, le secrétariat a fonctionné normalement, les mardi et jeudi après-midi, avec Mesdames ALEXIS et

SAGLIO qui se partagent efficacement le travail. Mme SAGLIO s'occupe plutôt du bulletin et des publications du CFC, comme je l'ai indiqué tout-à-l'heure. Mme ALEXIS, pour sa part, s'occupe avec beaucoup de détermination et d'efficacité des multiples choses qui font la vie d'une association : inscriptions, demandes de renseignements, abonnements, fichiers des membres du comité, courrier, etc.... A nos deux secrétaires, je tiens à exprimer ici mes remerciements.

Je remercie également diverses personnes qui, par leur action, ont favorisé la bonne marche du comité :
- M. FRÉMIOT, Directeur Général de l'IGN, qui met à notre disposition d'inappréciables facilités logistiques : pièce du secrétariat, électricité, photocopieuse, etc...
- le Ministère des Affaires Étrangères pour son aide matérielle, ainsi que Messieurs LOUDET et VAN LAUWE qui facilitent généralement l'obtention de cette aide.
- les divers bénévoles, et particulièrement Messieurs CHAPPÉ et DEJEUMONT, qui ont effectué tout au long de l'année un important travail sur le Bulletin ainsi que sur la tenue de la comptabilité du Comité.

Pour terminer, je souhaite que tous les membres du comité aient à coeur de participer à la bonne marche de notre association. Comme de nombreux organismes semblables, l'existence de notre Comité ne peut se justifier et être une réalité que si les membres inscrits sont des membres actifs ; c'est-à-dire des membres participants. Cette «incitation à l'action», que je vous adresse, ne doit pourtant pas effrayer car la participation de chacun peut revêtir de nombreuses formes suivant les affinités ou les possibilités : travail au sein des commissions, prises de responsabilités au sein du Comité, rédactions d'articles pour le Bulletin, etc...Il reste beaucoup à faire et le travail pour les bonnes volontés ne manque pas.

Je vous remercie de votre attention.

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 1994 ET PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 1995

présentés par Monsieur Alain Maugens, Trésorier.
Exercice du 1/02/1994 au 31/01/1995

I - RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 1994

a) Etat des adhérents

	Membres d'honneur	Membres actifs	Membres collectifs	Membres associés	Membres cotisants	Total général	Correspondants et divers
Adhérents en 1994	19	74	92	8	174	193	70

b) Recettes de l'exercice

Contribution du Ministère des Affaires Etrangères		143.000,00 F
	Membres actifs Membres collectifs Membres associés	65.190,00 F
Participation aux frais de publication	Correspondantsétrangers Publications diverses	20.856,89 F 4.240,50 F
Réunions, congrès :		12.840,00 F
	TOTAL	**246.127,39 F**

c) Dépenses de l'exercice

Personnel : salaire	59.926,13 F
Personnel : charges sociales	50.153,64 F
Fournitures bureau	7.890,47 F
Affranchissement	18.868,81 F
Téléphone - Fax	2.517,36 F
Bulletin : impression (3 bulletins seulement)	37.849,50 F
Cotisation A.C.I.	8.700,00 F
Congrès, réunions (réservation stand MARI)	20.524,00 F
Divers	801,71 F
TOTAL	**207.231,62 F**

d) Balance au 31 janvier 1995

• Recettes de l'exercice	+	246.127,39 F
• Dépenses de l'exercice	-	207.231,62 F
• Solde créditeur de l'exercice	+	38.895,77 F
• Solde créditeur des exercices antérieurs	+	600.632,35 F
• Intérêts Livret Caisse d' Épargne	+	2.635,09 F
• Opérations SICAV	-	14.099,32 F
Total disponible		**628.063,89 F**

L'actif disponible au 31 janvier 1995 se décompose comme suit :

• Compte chèque postal	77.384,09 F
• C. C. F.	495.260,41 F
• Avoir en caisse	60,00 F
• Livret Caisse d'Épargne	55.359,39 F
Total actif	**628.063,89 F**

II - PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 1995

a) Prévisions des recettes

• Contribution Ministère des Affaires Etrangères	143.000,00 F
• Cotisations membres	66.000,00 F
• Correspondants étrangers	21.000,00 F
• Publications diverses	5.000,00 F
• Publicité	2.000,00 F
TOTAL	**237.000,00 F**

b) Prévisions des dépenses

• Salaires	68.000,00 F
• Charges sociales	56.000,00 F
• Fournitures de bureau diverses	8.000,00 F
• Matériel informatique	15.000,00 F
• Assurance matériel	2.000,00 F
• Affranchissement	20.000,00 F
• Téléphone	3.000,00 F
• Bulletins	45.000,00 F
• Cotisation A.C.I. 1995	10.000,00 F
• Promotion C.F.C.	10.000,00 F
TOTAL	**237.000,00 F**

RAPPORTS 1994-95 DES COMMISSIONS

◆ Commission Documentation

Sous la présidence de Monsieur P-Y Duchemin

Conformément à ses termes de référence actualisés en juin 1994, la Commission de documentation a poursuivi ses objectifs :

- Le travail de normalisation, entrepris depuis plusieurs années, touche maintenant à sa fin ; le fascicule de documentation Z 44-068 (manuel d'application du fascicule de documentation Z 44-067 et de la norme française NF Z44-081) sera publié par l'AFNOR en 1995. Elle va maintenant se tourner vers la normalisation des formats électroniques de transfert des données, l'intégration de la cartographie numérique dans les bases de données documentaires, etc...

- La Commission a également poursuivi ses visites : Toulouse (CNES - GDTA - IGN Espace - Spotimage), Société de géographie, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, Bibliothèque nationale de France, Département des cartes et plans (conservation, restauration).

- Enfin, la Commission reste le relais français de plusieurs organisations internationales, dans lesquelles plusieurs de ses membres occupent des postes de responsabilité ; Commission d'histoire de la cartographie de l'Association cartographique internationale (Monique Pelletier), Section des cartothèques et bibliothèques de géographie de l'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) (Pierre-Yves Duchemin), Groupe de cartothécaires de la Ligue européenne des bibliothèques de recherche (LIBER).

◆ Commission Enseignement de la Cartographie

Sous la présidence de Monsieur B. Rouleau

Les questions qui ont été à l'ordre du jour des travaux de la Commission IV depuis un an se sont situées tout à fait dans la ligne de celles des années précédentes.

- Notamment, le problème de la création, en avril du BTS. Il est enfin créé, Dieu merci,. N'y revenons pas, mais il faut quand même donner un grand coup de chapeau à ceux qui, à la Commission, ont particulièrement oeuvré pour que soient satisfaites toutes les demandes, nombreuses et variées, de l'Inspection générale ; définition précise du profil de ce nouveau BTS, son programme, ses besoins en matériel, enseignants et locaux. Dans cette affaire, il reste maintenant à lui trouver un point de chute. Officiellement, et selon la volonté expresse du Ministère, il doit être hébergé dans les locaux du Lycée Estienne. Mais ces locaux sont en cours de réfection et l'établissement traîne les pieds. Donc, jusqu'à nouvel ordre, le BTS est à ranger dans la catégorie "SDF"!

- Autre tâche menée par la Commission ; la mise à jour d'un fichier des établissements d'enseignement. Cette liste est disponible au secrétariat du CFC.

- De même, on a essayé de mettre à jour un fichier des établissements producteurs de cartes et, de ce fait, employeurs de cartographes. Voilà aussi un reiseignement que le Comité doit s'efforcer de maintenir à la disposition de tous. Là aussi, sa mise à jour doit pouvoir être effectuée régulièrement car, dans ce domaine, les modifications sont continuelles.

- Et maintenant, le problème de la traduction du Basic Cartography, vol. 1, Ed. 2, en vue de son édition française. Cette traduction a été décidée et, sans attendre davantage, les tâches réparties au mois de juin dernier. Dès le mois de décembre, les collègues qui ont spontanément accepté d'effectuer le travail, ont "remis leur copie" ; travail important, qui a donc été réalisé au cours de ce deuxième semestre 94. Qu'ils en soient tout particulièrement remerciés. Il revient maintenant à la Commission d'analyser les difficultés rencontrées par les traducteurs. Sur cette lancée, il a été décidé de traduire aussi le tome 3 du Basic (Exercices pratiques), le 2 nous ayant été signalé récemment comme n'étant pas encore au oint et nécessitant des "retouches". Je rappelle qu'un éditeur français, HERMÈS, contacté par le Comité, a accepté de prendre en charge cette édition française.

- Dernier problème auquel la Commission est actuellement confrontée : la réforme des enseignements de cartographie en DEUG, c'est-à-dire les deux années du premier cycle des Universités. Les instances ministérielles ad hoc ont suscité nos avis et plusieurs d'entre nous ont présenté des propositions. Une discussion a eu lieu -il y a quelques jours seulement-, et un essai de synthèse a été établi. Cet essai a dû tenir compte du fait que ces enseignements ne sont donnés qu'à titre de complément à des études de géographie, histoire, économie, urbanisme, etc... et que, selon les Universités, ils sont programmés sur une année ou sur les deux. Dans ce cas, il y a lieu de prévoir deux niveaux, dont un niveau de base abordant les aspects fondamentaux de la cartographie, et en premier lieu, le langage cartographique. Mais il est évident que le contenu, c'est-à-dire les matières abordées, sont aussi fonction des heures d'enseignement qui leur sont allouées. Il est impossible ici d'entrer davantage dans le détail mais le Comité pourra communiquer cet essai de synthèse à ceux qui le désireront.

En conclusion, la Commission n'arrête pas de travailler, comme vous pouvez le constater, sans être épuisée, pour autant ! Puisse-t-elle voir ses efforts servir à quelque chose, ce qui arrive quand même de temps en temps.

■ Groupe de travail sur la protection de la production cartographique

Sous la présidence de Monsieur J-P Grelot

Les cartographes ont de tout temps été confrontés à la préservation de leur patrimoine. Ils ont jusqu'à présent, sur les produits imprimés, réussi à faire valoir leurs droits. Ils se trouvent aujourd'hui confrontés à la numérisation pirate de leurs fonds cartographiques pour créer des bases de données, et à la reproduction frauduleuse de leurs bases de données. La preuve de la copie est d'autant plus difficile à apporter que seuls certains éléments peuvent avoir été reproduits avec, éventuellement des déformations, ou encore que le produit suspect résulte d'emprunts faits à plusieurs éditeurs.

Dans leurs activité professionnelle, les cartographes sont tenus d'appliquer des règles de l'art d'autant plus fortes que se greffent des impératifs d'actualité de l'information ou de sécurité, ou une activité économique des utilisateurs. A contrario, celui qui ne respecte pas ces règles peut :

- soit aller à l'encontre du marché en proposant des produits à faible prix, puisqu'il n'aura pas engagé les coûts correspondant à un processus normal de fabrication, et empêcher les professionnels de réunir les conditions économiques de création et de pérennité de produits;

- soit proposer des produits de pauvaise qualité induisant, dans l'esprit des consommateurs, une image d'incapacité des produits cartographiques, ou du secteur d'activité, à répondre à leurs besoins.

En 1991, le Syndicat National de l'Edition et le Comité Français de Cartographie ont engagé une réflexion débouchant sur un code des usages professionnels, qui s'appuie sur le code de la propriété intellectuelle et sur les principes découlant des règles de l'art. Ce code, dénommé "Code de pratiques loyales en matière d'édition cartographique" constitue un ensemble de dispositions convenues entre professionnels pour assurer une meilleure protection de la production cartographique. Le Syndicat National de l'Edition a concrétisé son patronage en organisant la cérémonie de signature du code le 23 novemgbre 1993.

Le code a été publié dans le Bulletin n°139 de mars 1994 (pp.7-10). A ce jour, 13 organismes ou sociétés l'ont signé ; le B.R.G.M. , Casterman, La Découverte, Grafocarte, Gründ, l'I.G.N. l'I.N.R.A., Klik Développement, Martorana, Editions Franck Mercier, Metod, Michelin, l'ORSTOM, Editions Didier Richard, le S.H.O.M.

Le code a été présenté lors de la 16° Conférence cartographique internationale de Cologne, en mai 1993 ("Protection de la production cartographique", actes de la 16° conférence cartographique internationale, vol. 2 pp. 1063-1071), et lors de la conférence EGIS-MARI 94 (1 avril 1994).

Les deux axes de développement de l'activité du groupe de travail sont :
- étudier les applications à la production cartographique de divers textes législatifs (proposition de directive européenne sur les bases de données, dépôt légal des bases de donées, etc); publier les résultats de ces études dans le Bulletin du Comité;
- définir et mettre en place des actions de sensibilisation auprès des enseignants et des formateurs.